

# Bulletin de l'employeur

*L'usage du masculin dans ce document a pour unique but d'alléger le texte.*

## Tableau public

La Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance (la Loi) exige que la registrature de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (l'Ordre) tienne un tableau des membres de l'Ordre. Les renseignements consignés dans le tableau conformément à la Loi et aux règlements administratifs de l'Ordre sont disponibles et présentés sous une forme accessible au public.

Le [tableau public](#) en ligne de l'Ordre est la seule source d'information fiable concernant le statut d'inscription d'un membre. Le tableau public est mis à jour en temps réel et c'est la seule façon pour les membres, leurs employeurs et le public de vérifier les renseignements les plus récents sur les membres.



### À quoi sert le tableau public?

L'Ordre a pour mandat de servir et de protéger l'intérêt public. Pour cela, la Loi et les règlements administratifs de l'Ordre exigent que certains renseignements sur les membres de l'Ordre soient mis à la disposition du public. Le tableau public a pour but de vérifier si une personne qui exerce la profession en Ontario est bien inscrite auprès de l'Ordre, et à déterminer le statut du certificat d'inscription de cette personne.

**Seuls les membres de l'Ordre sont autorisés à employer le titre d'éducatrice de la petite enfance inscrite ou d'éducateur de la petite enfance inscrit (EPEI), ou à exercer la profession, sauf si la Loi exempte une personne de cette exigence.**

Les employeurs, notamment les conseils scolaires et les exploitants de programmes de garde d'enfants, peuvent utiliser le tableau pour vérifier si leurs employés sont présentement membres de l'Ordre. Le tableau public en ligne de l'Ordre est la seule source d'information fiable concernant le statut d'inscription d'un membre.

Le renouvellement annuel d'inscription est une obligation qui relève de la responsabilité de tous les membres actuels de l'Ordre.

### Où peut-on trouver le tableau public?

Le tableau public est accessible sur le site Web à <https://www.ordre-epe.ca/fr/employers/public-register>

## Quels renseignements figurent au tableau public?

Le tableau renferme les renseignements suivants :

- le nom de chaque membre;
- le numéro d'inscription de chaque membre;
- le statut du certificat d'inscription de chaque membre actuel et de chaque ancien membre;
- la date de délivrance du certificat d'inscription de chaque membre et, s'il y a lieu, la date de suspension, de révocation, d'annulation ou d'expiration du certificat;
- un avis indiquant que le certificat d'inscription du membre est suspendu en raison du non-acquittement des droits ou d'une pénalité;
- toute condition ou restriction dont le certificat d'inscription d'un membre est assorti;
- un avis de chaque révocation, annulation et suspension du certificat d'inscription d'un membre;
- toute conclusion de faute professionnelle ou d'incompétence et les renseignements connexes, si cette conclusion a été faite par le comité de discipline et qu'elle a fait l'objet d'une ordonnance de ce comité;
- tout renseignement qu'un comité de l'Ordre exige d'inclure au tableau.

Les règlements administratifs de l'Ordre mentionnent certaines circonstances dans lesquelles il est possible de retirer des renseignements du tableau.



## Tableau public des membres

Les membres du public peuvent consulter le tableau public pour faire une recherche sur toute personne qui est membre de l'Ordre.

Veuillez remplir au moins un des champs suivants pour effectuer votre recherche.

Prénom :

Nom de famille :

Prénom usuel :

Numéro d'inscription :

**RECHERCHER**

Veuillez saisir vos critères de recherche pour afficher les résultats

Le tableau public permet au public de savoir si une personne exerçant les fonctions d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance en Ontario est membre de l'Ordre. Il est également possible de vérifier le statut du certificat d'inscription d'un membre et de savoir si ce certificat est assorti de conditions et restrictions. Toute personne inscrite au tableau public comme « En règle » est en droit d'utiliser le titre d'« éducatrice de la petite enfance » ou d'« éducateur de la petite enfance » (EPE) et d'« éducatrice de la petite enfance inscrite » ou d'« éducateur de la petite enfance inscrit » (EPEI) pour se qualifier ou décrire sa profession et leurs équivalents "Registered Early Childhood Educator" (RECE) and "Early Childhood Educator" (ECE) en anglais.

Le contenu du tableau de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (l'Ordre) est fréquemment mis à jour. Bien que l'Ordre fasse son possible pour s'assurer que les renseignements affichés sur le tableau sont exacts, complets et à jour, sans toutefois limiter la portée générale des conditions du site Web, il ne peut affirmer ni garantir que ce soit le cas et n'assume aucune responsabilité ni aucune obligation à cet égard.

### Comment vérifier le statut d'inscription à l'Ordre d'un membre?

Pour vérifier le statut d'inscription d'un employé, les employeurs peuvent consulter le tableau public des membres en tout temps. Lorsqu'un membre envoie son formulaire dûment rempli et le paiement des frais avant sa date de renouvellement, son statut de membre sur le tableau public demeure en règle pendant le traitement de sa demande.

### Comment savoir si le certificat d'inscription d'un membre doit bientôt être renouvelé ou a expiré?

La meilleure façon de savoir si le certificat d'inscription d'un membre est en vigueur actuellement (c'est-à-dire : non expiré, ni suspendu ou révoqué), c'est de vérifier régulièrement son statut sur le tableau public.

### Si le statut du certificat d'inscription d'un employé change, l'Ordre en informera-t-il l'employeur?

Non. Nous encourageons les employeurs à consulter le site Web de l'Ordre ou à communiquer avec l'Ordre pour obtenir des renseignements à jour.

### Si un membre fait l'objet d'une plainte ou d'une enquête menée par l'Ordre, ce fait sera-t-il indiqué dans le tableau?

Non. Le tableau public n'indique pas si une plainte a été portée contre un membre de l'Ordre en raison de sa conduite ou de ses actions, et n'indique pas non plus si la conduite ou les actions d'un membre font l'objet d'une enquête menée par l'Ordre.

This publication is also available in English under the title: *Employer Bulletin – Public Register*

Si vous avez besoin d'un format accessible ou d'un appui en matière de communication, veuillez en aviser un membre du personnel de l'Ordre, ou communiquer avec l'Ordre au 1-888-961-8558 / [communications@ordre-epe.ca](mailto:communications@ordre-epe.ca).

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous par courriel à [communications@ordre-epe.ca](mailto:communications@ordre-epe.ca) ou visitez notre site web à [ordre-epe.ca](http://ordre-epe.ca).